

OBJET

PERSONNEL -
Besoins saisonniers ou
occasionnels.

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
24/09/19

Date d'affichage :
08/10/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers
votant : 41

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 OCTOBRE 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIOD, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Agnès POTELE, M. Xavier BERTRAND, M. Karim SAÏDI, M. Philippe CAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Christine LEDORAY, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Serge MARTIN représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT représenté(e) par M. Jacques HERY

Absent(e)(s) :

Mme Sylvie SAILLARD, M. Florian DEMARCQ, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Pour la Direction des Quartiers :

Dans le cadre des ALSH organisés dans les 3 centres sociaux municipaux durant les vacances scolaires, plusieurs postes doivent être créés, pour accroissement temporaire d'activité, dans les conditions ci-après :

- 30 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 3 heures journalières le 16 octobre 2019, puis à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaires du 21 au 31 octobre 2019 ;
- 20 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires du 19 au 31 octobre 2019 ;
- 30 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 3 heures journalières le 18 décembre 2019, puis à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 ;
- 20 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 21 h heures hebdomadaires du 21 décembre 2019 au 3 janvier 2020 ;
- 30 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 3 heures journalières le 12 février 2020, puis à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires du 17 au 28 février 2020 ;
- 20 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 30 h heures hebdomadaires du 15 au 28 février 2020.

Pour la Direction de l'Education, de la Petite Enfance et de la Jeunesse :

Pour garantir un accueil et un accompagnement adapté à des enfants en situation de handicap, il convient au regard des inscriptions pour l'année scolaire en cours, de créer plusieurs postes pour accroissement temporaire d'activité, dans les conditions ci-après :

- 5 emplois d'adjoint technique à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires en charge de l'encadrement de ces enfants pendant le temps de la restauration, du 1^{er} au 18 octobre 2019, du 4 novembre au 20 décembre 2019, du 6 janvier au 14 février 2020, du 2 mars au 10 avril 2020 et du 27 avril au 3 juillet 2020.

Pour la Direction Générale des Services Techniques :

Dans le cadre du Village de Noël, il est nécessaire de créer pour accroissement temporaire d'activité :

- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet pour la pose des dalles sur la place de l'Hôtel de Ville, du 21 au 25 octobre 2019 ;
- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet pour le montage du Village de Noël, du 4 au 29 novembre 2019 ;
- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet pour le démontage du Village de Noël, du 6 au 24 janvier 2020 ;
- 2 emplois d'adjoint technique à temps complet pour le retrait des dalles sur la place de l'Hôtel de Ville, à raison d'une semaine en février 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

1°) de créer, dans les conditions reprises ci-dessus, les emplois non permanents qui seront pourvus par des agents non titulaires ;

2°) de fixer la rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 afférent aux grades d'adjoint d'animation et d'adjoint technique ;

3°) d'autoriser la rémunération des heures complémentaires conformément aux dispositions prévues par le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,


 Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20191001-47324-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/19

Publication : 08/10/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation